

N° 134 - Electrification
de l'écart de l'Ascut

Comité de l'Agriculture
de St. B. de
Service du Centre Rural de St. B. de F.
M. et J. P. de
par M. de St. B. de
M. de St. B. de
Société de St. B. de
L. S. B. de St. B. de
L. S. B. de St. B. de

Jeune le faire informer l'Assemblée :

que le projet d'électrification de l'écart de l'Ascut a été retenu au programme départemental 1967.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal décide d'accepter les propositions de l'Entreprise SPIE, 24 Avenue
Foch à Nancy et de lui confier la réalisation de travaux de réseau, la fourniture et la
pose du transformateur et son assurance par E de France,
d'autoriser son Maire à signer :

a) le devis estimatif des dépenses présenté par l'Entreprise SPIE dont le montant
total est estimé à la somme de 7.446,72

b) le devis d'électricité de France prélevé à 3.458,60 F

c) la convention d'électricité de France relative à sa participation dans les travaux

Il est rappelé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront inscrits
au budget supplémentaire de 1968 à l'article 230.